

Je comprends que nos vis-à-vis puissent difficilement voter contre le gouvernement, provoquer sa chute et affronter l'électorat après avoir commis tant d'erreurs à la Chambre, et je voudrais donc leur offrir un moyen de s'en tirer sans perdre la face. Il existe un moyen de voter sans déshonneur et sans faire tomber le gouvernement cet après-midi; il suffit de remettre à plus tard la réduction des allocations familiales, et tout ce que les ministériels doivent faire, c'est de voter en faveur de la motion suivante. Je propose, avec l'appui du député de Leeds-Grenville (M^{me} Cossitt):

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le bill C-132, loi modifiant la loi de 1973 sur les allocations familiales, ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais qu'il soit lu pour la 2^e fois dans six mois à compter de ce jour.»

Je propose donc un délai de six mois, monsieur le Président. C'est tout ce que nous demandons, et c'est tout ce que les libéraux de l'arrière-ban ont à faire pour conserver la confiance des familles canadiennes, des retraités et de tous ceux qui ont besoin de l'aide du Parlement.

[Français]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat cet après-midi, parce que le projet de loi C-132 découle du programme que le gouvernement a annoncé en juin en vue d'essayer de combattre l'inflation, de réduire les salaires de la fonction publique à des augmentations de 6 p. 100 en 1983 et de 5 p. 100 en 1984, de réduire également certains paiements dont les allocations familiales, les pensions de vieillesse de base à une indexation de 6 p. 100 et de 5 p. 100. Je pense, monsieur le Président, qu'il est bizarre que le parti progressiste conservateur parle ainsi. On peut cependant comprendre que le Nouveau parti démocratique au moins parle avec conviction sur ces questions-là, parce que les néo-démocrates au mois de juin comme avant le mois de juin et après le mois de juin, selon eux il n'y avait rien que le gouvernement devait faire pour essayer de combattre l'inflation. Comme on le comprend très bien, monsieur le Président, une partie des forces inflationnistes dans notre société moderne est causée par des facteurs psychologiques. Alors il est très important qu'un gouvernement national comme le nôtre prenne des mesures et entreprenne des démarches qui auront un effet psychologique. Une bonne partie du programme des 6 p. 100 et 5 p. 100 est justement psychologique parce qu'on dit: Le gouvernement fédéral va commencer lui-même à restreindre les salaires de ses fonctionnaires en ne permettant que des augmentations de 6 p. 100 et 5 p. 100, celles sur lesquelles il a le contrôle direct. Pour les députés, les sénateurs, le personnel des députés et des sénateurs en effet les augmentations ont été réduites immédiatement à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année prochaine. Et il est bien drôle de voir que, bien qu'un des partis de l'opposition parle de conviction, parce que d'après lui il n'y avait rien qu'on devait faire pour cela. L'opposition officielle, le parti progressiste conservateur, au lieu de parler par conviction, parle évidemment par confusion, parce que d'après lui il faudrait absolument restreindre les dépenses du secteur public, à commencer par les dépenses du gouvernement fédéral. Donc tous les paiements sociaux, parce qu'une bonne partie du budget du gouvernement fédéral, je pense, environ 20 p. 100, représente des paiements directs à des individus. Mais lorsqu'on en arrive aux mesures concrètes, il s'oppose et on entend toutes sortes d'histoires d'horreur sur ce bill comme sur

Allocations familiales—Loi de 1973

le bill qu'on a débattu depuis à peu près une semaine parce qu'on parle de restreindre les augmentations des pensions de base de sécurité de la vieillesse et non le supplément à 6 p. 100 et à 5 p. 100, et je pense aussi aux allocations familiales. On entend des histoires d'horreur. Eh bien, monsieur le Président, je veux dire que la plupart des histoires qu'on entend du parti de l'opposition officielle sur ce bill-ci ne sont pas justifiées, parce que tout ce que le gouvernement fait par le bill C-132, au sujet des allocations familiales, c'est les augmenter, pas les couper, mais les augmenter de 6 p. 100 à partir de janvier 1983 et de 5 p. 100 en janvier 1984 au lieu de l'indexation normale qui aurait peut-être été un peu plus haute cette année vu le fait qu'on vient de sortir d'une période inflationniste où on a connu un taux d'inflation annuel d'environ 12 p. 100.

Monsieur le Président, il faut reconnaître que cette mesure-là, si on lit le bill et si on veut y réagir de manière intelligente, dit que pour ce qui est des familles qui reçoivent le crédit d'impôt pour enfant, il y aura une augmentation spéciale de \$50 du crédit d'impôt afin de compenser les familles qui dépendent beaucoup plus du crédit d'impôt pour enfant pour la perte de la diminution de l'augmentation. Monsieur le Président, c'est donc un moyen de dire que ceux qui peuvent se permettre de restreindre leurs dépenses un peu vont faire des sacrifices durant cette période extrêmement difficile car, comme je l'ai dit tantôt, il sera important de poser des gestes qui auront un impact psychologique pour convaincre les Canadiens que si on travaille ensemble pour restreindre les dépenses, et si le gouvernement fédéral donne l'exemple, il sera possible de mater et de combattre cette poussée inflationniste que nous connaissons depuis maintenant plus d'un an, une poussée inflationniste qui est dangereuse pour une société, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan social, parce que l'inflation divise les groupes économiques ainsi que les classes sociales, et est un fléau dont il faut absolument se débarrasser. Alors est-ce que cela est injuste? Parce que le crédit d'impôt pour enfant ne s'applique seulement qu'aux familles touchant un revenu imposable d'environ \$26,000, cela veut dire que ce ne sont que les familles touchant un revenu qui dépasse ce montant-là qui seront affectées par cette mesure.

J'ai dit tantôt que c'était le revenu imposable, c'est le revenu net de la famille, ce qu'on appelle en anglais le *Combined Family Income*. Ce sont seulement ces familles-là qui connaîtront l'effet néfaste de ce bill, parce que pour celles qui reçoivent le crédit d'impôt pour enfant, il y aura un paiement de \$50 spécial pour compenser la limitation de l'indexation. Alors, monsieur le Président, je pense que cette mesure est juste et libérale. Je pense que c'est une mesure qui avec équité entraîne une certaine restriction, laquelle est nécessaire dans les politiques et dans les programmes du gouvernement fédéral à ce moment-ci. Et je pense, monsieur le Président, que c'est malhonnête et presque hypocrite pour un parti qui pendant des années a adopté une position traditionnelle, encore cette année, sur les débats sur le budget, de dire: Il faut absolument restreindre les dépenses du gouvernement fédéral parce que le pays s'en va à la ruine. Et dès que le gouvernement essaie de faire quelque chose dans ce sens, même s'il s'agit d'une mesure équitable comme celle que j'ai expliquée tantôt, savoir le projet de loi C-132, on s'y oppose quand même en disant que c'est une mesure injuste pour essayer de jouer avec les sentiments des gens.